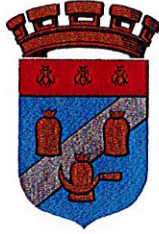


Doudeville



Capitale du lin

ARRETE MUNICIPAL de CIRCULATION
Commune de DOUDEVILLE
N°15-03-2020
Seine-Maritime

Le Maire de DOUDEVILLE,

Vu, le Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant la décision présentée par Monsieur Erick MALANDRIN – Maire de Doudeville, à compter du 03 mars 2020 – 15h00 et suite à la formation d'un trou sur la chaussée au niveau de la voie communale du Fresnay allant de la RD 20 en direction du Fresnay, jusqu'à son intersection dans le hameau - 76560 Doudeville,

ARRETE

Article 1^{er} : A compter du 03 mars 2020 - 15h00, au niveau de la voie communale du Fresnay allant de la RD 20 en direction du Fresnay, jusqu'à son intersection dans le hameau - 76560 Doudeville, la circulation sera interdite.

Article 2^{ème} : Un dispositif signalera cette prescription afin de prendre toutes les précautions, notamment vis à vis des piétons et des automobilistes, afin de garantir la sécurité des usagers, et de gêner le moins possible la circulation.

Doudeville, le 03 mars 2020

M. Le Maire,

M. Erick MALANDRIN



Ampliations :

- M. l'agent de police
- Gendarmerie
- Service Voirie
- D.D.R
- Service incendie
- Le demandeur
- Registre